

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION N°26-71

**Avenant n°2 à la Convention opérationnelle
entre la commune Boën-sur-Lignon et la communauté d'agglomération
Loire Forez Agglomération – Site Ilots St Jean, Lignon, David (42G102)**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU la Délibération n°26-19 du Conseil d'Administration du 6 mars 2026 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général
- VU la Délibération n°23-092 du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2023 relative aux nouveaux modèles types de Conventions de Veille et de Stratégie Foncière, des Conventions Opérationnelles et des Conventions d'Etudes à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la Délibération n°26-13 du Conseil d'Administration du 6 mars 2026 portant modalités de gestion du fonds de minoration et des participations aux études ;
- VU la Convention opérationnelle entre la commune Boën-sur-Lignon et la communauté d'agglomération Loire Forez Agglomération et l'EPORA, relative au Site Ilots St Jean, Lignon, David, approuvée par délibération N°21-108 du Conseil d'Administration du 28 mai 2021, signée le 16 décembre 2021 ; l'Avenant N°1 approuvé par délibération N°22-112 du Conseil d'Administration du 07 juillet 2022, signé le 28 octobre 2022 ;
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte de la prorogation de 18 mois de la durée de la convention compte-tenu du retard lié à la réalisation de fouilles archéologiques.
- ✓ Prend acte de la mise en place d'avances :
 - 108 400 € HT (130 080 € TTC) en 2026
 - 193 000 € HT (219 016 € TTC) en 2027.
- ✓ Approuve le principe d'un avenant N°2 à la Convention opérationnelle à conclure entre la commune Boën-sur-Lignon et la communauté d'agglomération Loire Forez Agglomération et l'EPORA, relative au Site Ilots St Jean, Lignon, David, modifiant :
 - *La durée de la convention*
 - *La mise en place d'avances*
- ✓ Mandate la Directrice Générale à l'effet de :
 - Finaliser sur les bases retenues le texte de l'avenant,
 - Signer cet avenant et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

30/6/2026

Signé par :
Claire HEBERT
52A196BF64C6496...

Claire HEBERT